

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 MARS 2014

COMPTE-RENDU PRESSE

Subvention exceptionnelle pour la visite de trois classes au salon de l'Agriculture :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de remerciements adressé par les élèves qui se sont rendus à Paris au salon de l'Agriculture. Il rappelle au Conseil Municipal qu'un montant de subvention de 2 500 € maximal avait été accordé pour cette sortie pédagogique.

Compte-tenu des démarches effectuées par les parents d'élèves auprès des entreprises locales, le montant nécessaire a été ramené à 1 200 €, somme qui sera versée à la coopérative scolaire.

Comptes de Gestion du receveur 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les comptes de gestion des budgets : Général, Lotissement industriel, Loueur de locaux industriels, Lotissements habitations ainsi que l'Eau et l'Assainissement, établis et présentés par Monsieur Michel CARRE, comptable du Trésor.

Compte Administratif 2013 – Budget général

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif relatif à l'exercice 2013, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses	:	2 440 778,43 €
Recettes	:	2 963 872,33 €
Résultats de l'exercice :		523 093,90 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	912 602,68 €
Recettes	:	1 334 006,76 €
Résultats de l'exercice :		421 404,08 €
Résultat antérieur :		- 309 092,33 €
Résultat 2013 :		112 311,75 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 Budget général.

Compte Administratif 2013 – Loueur de locaux industriels

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif relatif à l'exercice 2013, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	36 754,73 €
Recettes :	51 824,96 €

Résultat de l'exercice:	15 070,23 €
Résultat antérieur reporté :	84 680,89 €
Résultat 2013 :	99 751,12 €

Section d'investissement :

Dépenses :	67 972,03 €
Recettes :	220,00 €
Résultat de l'exercice :	- 67 752,03 €

Résultat antérieur reporté :	148 884,18 €
Résultat 2013 :	81 132,15 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ ; 1^{er} adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 Loueur de locaux industriels.

Compte Administratif 2013 – Lotissement industriel

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif relatif à l'exercice 2013 qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	148 941,25 €
Recettes :	144 456,77 €

Résultat de l'exercice:	- 4 484,48 €
Résultat antérieur reporté :	4 484,48 €
Résultat 2013 :	0,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	101 375,49 €
Recettes :	146 593,97 €

Résultat de l'exercice:	45 218,48 €
Résultat antérieur reporté :	- 45 218,48 €
Résultat 2013 :	0,00 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 Lotissement industriel.

Compte Administratif 2013 - Lotissement habitations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2013 du budget lotissement habitations.

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses	253 012,82 €
Recettes	253 013,94 €

Résultat de l'exercice:	1,12 €
Résultat antérieur reporté :	- 3 269,08 €
Résultat 2013	- 3 267,96 €

Section d'investissement :

Dépenses :	66 012,82 €
Recettes :	187 000,00 €

Résultat de l'exercice:	120 987,18 €
Résultat antérieur reporté :	- 242 437,91 €
Résultat 2013:	- 121 450,73 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 Lotissement habitations.

Compte Administratif 2013 - Eau

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif 2013 du service Eau :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses:	551 180,31 €
Recettes :	529 198,98 €

Résultat de l'exercice:	- 21 981,33 €
Résultat antérieur reporté :	949 065,19 €
Résultat 2013 :	927 083,86 €

Section d'investissement :

Dépenses :	98 989,99 €
Recettes :	126 008,19 €

Résultat de l'exercice :	27 018,20 €
Résultat antérieur reporté :	40 411,67 €
Résultat 2013 :	67 429,87 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 du service de l'Eau.

Compte Administratif 2013 - Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2013 du service assainissement.

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses : 69 385,27 €
Recettes: 70 795,00 €

Résultat de l'exercice: 1 409,73 €
Résultat antérieur reporté : - 15 905,55 €
Résultat 2013: - 14 495,82 €

Section d'investissement :

Dépenses : 101 639,79 €
Recettes : 73 257,05 €
Résultat de l'exercice: - 28 382,74 €
Résultat antérieur reporté : - 119 057,95 €
Résultat 2013 : - 147 440,69 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, président de séance, qui soumet au vote le compte administratif.

Monsieur Claude TARIN ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 du service Assainissement.

Forages F1 et F2 du Marais du Rond Clos situés sur la commune de VESLY

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur (articles L1321.1 et L 1321.2 du Code de la Santé Publique, Loi sur l'Eau de janvier 1992 et décrets n° 880 et 881 du 17 juillet 2006 modifiant le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide de régulariser au titre du code de l'environnement les forages F1 et F2 du Marais du Rond Clos situés sur la commune de VESLY.

Autorisation de prélèvement :

S'agissant d'ouvrages de captage destinés à l'alimentation en eau potable, **le projet est soumis à autorisation de prélèvement**, conformément à la réglementation en vigueur.

Suite à :

- la publication d'un arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2012 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux et établissant les périmètres de protection ainsi que les servitudes afférentes autour des forages F1 et F2 du Marais du Rond Clos,
- la réalisation d'une étude d'incidence par le bureau LITHOLOGIC en novembre 2008 analysant les principales caractéristiques de la zone d'étude et évaluant l'incidence des forages sur leur environnement,

Compte tenu :

- de l'évolution de la réglementation et de l'application de nouvelles dispositions relatives aux ouvrages dont l'exploitation est supérieure à 200 000 m³/an,

Une étude d'impact, comprenant une évaluation des incidences Natura 2000, sera réalisée conformément au décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011,

Le Conseil Municipal demande **l'autorisation de prélèvement** pour ces ouvrages au titre du code de l'environnement (*Rubrique 1.1.2.0 : « Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :*

1°) Supérieur ou égal à 200 000 m³/an.

A cet effet, le Conseil Municipal :

- demande la réalisation de l'étude d'impact visée précédemment en sollicitant les bureaux d'études ayant déjà travaillé sur le dossier (Lithologic / Agriculture et Environnement) ;
- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Seine – Normandie ;
- demande un appui réglementaire des services de l'Etat (DDTM, DREAL) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Périmètres de Protection des forages F1 et F2 du Marais du Rond Clos :
Versement d'Indemnités exploitants - propriétaires

Après avoir pris connaissance des montants des indemnités calculées par le bureau d'étude ITEA sur la base de l'accord cadre départemental de 2005, actualisé en 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte de dédommager financièrement les exploitants et les propriétaires subissant des servitudes par la mise en place des périmètres, pour un montant de :
 - Propriétaires : 12 000 €
 - Exploitants : 5 000 €
- demande une aide financière auprès des services de l'Agence de l'Eau de Seine – Normandie ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Question n° 13

Tarifs 2014 de la foire Sainte Croix

La commission foires réunie le 3 mars 2014 propose d'augmenter les tarifs en prévision de l'accroissement des charges liées aux mesures à prendre pour assurer l'organisation de la prochaine foire.

Pour la même raison le montant de la participation aux frais généraux de sécurité et d'environnement sera cumulé avec le montant des frais de dossier pour devenir un montant de frais généraux réévalué à 50 € par quittance.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs des emplacements ci-après validés par la commission:

Foire Ste Croix		tarifs 2013	proposition 2014
Participation aux Frais Généraux de Sécurité et d'Environnement		30.00	
Animaux			
Moutons - Bovins	l'unité	gratuit	gratuit
Chevaux - ânes	l'unité	2.80 €	2.80 €
chiens à l'unité	l'unité	2.80 €	2.80 €
volailles et petits animaux	l'unité	0.50 €	0.50 €
Chiens volailles aliments dans parc à chiens	le ml	26.00 €	26.50 €
	minimum	78.00 €	79.50 €
stationnement			
voitures - camionnettes et petite remorque	l'unité	4.00 €	4.00 €
camion et tracteur remorque	l'unité	4.00 €	4.00 €
véhicules ou remorques dans parc à chiens par jour	l'unité	14.00 €	15.00 €
véhicules et remorques dans parc à chiens par jour	l'unité	19.00 €	20.00 €
camping cars (forfait 3 jours)	l'unité	8.00 €	10.00 €
Fête foraine			
Gros métiers	le m ²	1.95 €	2.00 €
	minimum	273.00 €	280.00 €
Manèges enfants	le m ²	1.80 €	1.85 €
	minimum	140.00 €	148.00 €
loteries, jeux	le ml	10.00 €	11.00 €
	minimum	60.00 €	66.00 €
alimentation	le ml	12.00 €	13.00 €
	minimum	60.00 €	65.00 €
Déballages			
Déballage (allées principales)	le ml	12.00 €	13.00 €
	minimum	60.00 €	65.00 €
Déballage (allées transversales)	le ml	7.50 €	8.00 €
	minimum	37.50 €	40.00 €
Expositions			
Matériel agricole	le m ²	2.55 €	2.60 €
	minimum	165.75 €	169.00 €
Loisirs - plaisance - bâtiments préfabriqués - jardins - motoculture	le m ²	2.85 €	2.90 €
	minimum	185.25 €	188.50 €
Expositions diverses - ventes publicitaires - habitat - hangars	le m ²	5.10 €	5.20 €
	minimum	204.00 €	208.00 €
Voitures - Camions	le m ²	1.75 €	1.80 €
	minimum	122.50 €	126.00 €
Travaux publics - levage - manutention	le m ²	3.20 €	3.30 €
	minimum	208.00 €	214.50 €

Tentes buvettes vins			
Petite buvette (sauf foirail)	l'unité	212.00 €	217.00 €
Petite buvette avec tables (sauf foirail)	l'emplacement	285.00 €	292.00 €
Petite buvette (foirail)	l'unité	110.00 €	115.00 €
Tentes - restaurants	le m ²	2.40 €	2.44 €
	minimum	408.00 €	414.80 €
Marchands de vin	le ml	26.50 €	27.00 €
	minimum	106.00 €	108.00 €
Alimentation			
Boulangers - pâtisseries	le ml	49.00 €	49.50 €
Grilleurs - friteurs - kébabs (sauf foirail)	le ml	53.50 €	54.50 €
Grilleurs - friteurs - kébabs (foirail)	le ml	39.00 €	40.00 €
Rôtisseurs d'agneau	le ml	73.00 €	73.50 €
Fruits allée des rôtisseurs	le ml	31.50 €	32.00 €
Fruits autres allées	le ml	18.50 €	19.00 €
Galettes - pizza - fromages - autres alimentation	le ml	26.50 €	27.50 €
	minimum	106.00 €	110.00 €
WC		0.50 €	0.50 €
Bulletins d'adhésion - frais de dossier		14.00 €	
Frais Généraux			50.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Tarifs de location 2015 de l'Espace Culturel d'Expositions et de Spectacles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de location 2015 de l'Espace Culturel d'expositions et de spectacles proposés par la Commission des Affaires Culturelles.

Grande salle avec Hall et Bar	Associations communales	Particuliers de la Commune et Associations à vocation communautaire	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
				Tout compris	Tout compris
1 jour semaine (lundi au vendredi)	183 €	255 €	326 €	612 €	510 €
1 jour week-end (samedi-dimanche)	225 €	306 €	439 €	714 €	612 €
Week-end complet	296 €	398 €	592 €	918 €	816 €
Option cuisine	102 €	102 €	123 €	123 €	123 €
Forfait mise en place commune	72 €	92 €	112 €		
Sono associative	gratuit	61 €	72 €		
Perches, écrans, projecteurs	20 €	20 €	31 €		

Tribunes		82 €	133 €	143 €		
Chauffage du 15/10 au 15/04	journée	41 €	56 €	61 €	61 €	61 €
	week-end	82 €	112 €	122 €	122 €	122 €
Caution		1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €

Petite salle avec Hall et Bar		Associations communales et à vocation communautaire	Particuliers et Entreprises de la commune	Extérieurs
Salle sans cuisine		72 €	112 €	173 €
Salle avec cuisine		123 €	214 €	275 €
Chauffage du 15/10 au 15/04	journée	16 €	21 €	26 €
	week-end	31 €	41 €	51 €
Caution		1 000 €	1 000 €	1 000 €

Vaisselle	Tarifs
1 à 100 couverts	205 €
101 à 200 couverts	410 €
> 200 couverts	615 €

La coupe à 0.20 € (location pour vin d'honneur)

- liste des associations reconnues d'intérêt communautaire :
- Association Jeunesse Sportive de l'Ay

Grande salle

Utilisations gratuites :

Villes en scène, la Maison du Pays, réunions institutionnelles, écoles, collège, repas annuel des cheveux blancs.

Autres utilisations avec seulement participation aux frais de fonctionnement

- Réunions politiques : **80 €**
- Organisation de concours administratifs ou professionnels **80 €**
- Entreprises de la commune pour des formations : **80 €**
- Utilisations régulières (par un moniteur) pour des activités lucratives (ex : cours de danse, gymnastique ...) : **16 € de l'heure**

Sur cette base de tarifs il est demandé aux locataires un balayage des lieux et un nettoyage des sanitaires et de la cuisine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par une abstention et 15 voix pour.

Vente d'anciens livres et CD de la médiathèque au profit de la Chaîne de l'Espoir

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que de nombreux livres de la médiathèque (documentaires, romans, albums, CD) parus entre 1990 et 2007 ont été mis au rebus.

Monsieur le Maire propose que ces volumes soient vendus à la médiathèque, pendant la période du 17 mars au 13 avril 2014 inclus au profit de la Chaîne de l'Espoir et indique que cette opération déjà organisée au profit du SIDACTION a rencontré un bon succès.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de fixer la vente à 1 € par ouvrage (documentaires, romans, albums, CD) ;
- dire que la recette sera directement reversée à la Chaîne de l'Espoir ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Acquisition d'une borne de la voie de la 2^{ème} DB

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque d'acquérir une borne de la voie de la 2^{ème} DB; Cette voie reprend rigoureusement l'itinéraire suivi par la 2^{ème} DB en 1944 depuis Saint Martin de Varreville jusqu'à Strasbourg.

La présence de cette borne à Lessay rendrait hommage à tous les hommes de la 2^{ème} DB commandée par le Maréchal Leclerc et aux quelques hommes qui se sont engagés aux côtés du Général lors de son passage dans la commune en 1944.

L'installation et l'inauguration de cette borne pourrait s'inscrire dans le cadre des cérémonies commémoratives du 70^{ème} anniversaire de la libération de 1944.

Le montant pour l'acquisition de cette borne est de 1 600 €, auquel il convient d'ajouter le coût du transport et de l'installation.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider d'acquérir une borne de la voie de la 2^{ème} DB ;
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2014 ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Approbation des modifications des statuts du SDeau 50

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les statuts modifiés du Syndicat Départemental de l'Eau SDeau50.

Les modifications portent sur les points suivants :

- dénomination SDeau50 ;
- nouvelle adresse du syndicat ;
- affirmation du rôle du SD eau50 dans l'animation des aires d'alimentation de captages, le suivi et la promotion du schéma départemental, l'observatoire départemental de l'eau potable ;
- nouveau mode de représentativité pour les collectivités produisant plus de 1 500 000 m³ (3 délégués titulaires au lieu de 2), 2 500 000 m³ (4 délégués titulaires au lieu de 2) et 5 000 000 m³ (6 délégués titulaires au lieu de 3). Cette évolution permet de maintenir l'équilibre de la représentativité entre les différents types de collectivités mis en place lors de la constitution du SDeau50. L'application des statuts initiaux conduirait à diminuer la proportion de sièges dédiés aux collectivités à fort cubage qui se sont regroupées alors que leur participation financière a fortement évolué du fait de la suppression du plafonnement des cotisations.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les statuts modifiés tels que présentés ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.